

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL — 28 AVRIL 2026

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL — 28 AVRIL 2026

Le conseil municipal s'est réuni le **mardi 28 avril 2026 à 19h34**, sous la présidence de **Bernard de Montfalcon**, maire de Velanne. La séance s'est déroulée en mairie, dans la salle du conseil municipal.

Présents

Hugues Berthet, Bernard de Montfalcon, Serge Degonne, Philippe Delage, Annabelle Gautier, Pascale Grandjean, Georges Guerreiro, Estelle Joiron, Béatrice Lapeyre, Arnaud Lemaitre (arrivé à 19h36), Stéphanie Pelerin, Geoffrey Perrin-Toinin (secrétaire de séance), Chrystelle Primard.

Excusés

Élodie Ugnon-Fleury (pouvoir à Stéphanie Pelerin)
Martine Pivier (pouvoir à Béatrice Lapeyre)

1. Approbation du compte rendu précédent

Le maire ouvre la séance en revenant sur le compte rendu du précédent conseil. À la demande de Béatrice Lapeyre, plusieurs ajustements rédactionnels ont été apportés afin de refléter plus fidèlement les échanges. Une fois ces modifications intégrées, le compte rendu est soumis au vote et approuvé à l'unanimité (15 voix).

2. Participation au centre de loisirs de la Valdaine

Le maire rappelle que la commune participe chaque année au financement de l'ALSH intercommunal géré par l'association *Enfance et Loisirs*. Pour 2026, la contribution de Velanne s'élève à 5 459,24 €, conformément à la clé de répartition adoptée entre les communes. La délibération est adoptée à l'unanimité

3. Budget primitif 2026 et délégation de fongibilité des crédits

La parole est donnée à Pascale Grandjean, adjointe aux finances, qui présente en détail le budget primitif 2026.

Béatrice LAPEYRE s'étonne de l'augmentation de 10000 € de l'enveloppe budgétaire concernant les indemnités d'élus alors que l'enveloppe devait rester constante.

Section de fonctionnement

Dépenses/recettes : **490 250,00 €**

Virement à l'investissement (ligne 0023) : **42 500,00 €** Cette écriture permet d'autofinancer une partie des projets à venir.

Section d'investissement

Dépenses/recettes : **575 675,45 €**

Recette d'ordre (ligne 021) : **42 500,00 €**

Le maire rappelle ensuite le principe de fongibilité des crédits, prévu dans le cadre du Compte financier unique. Cette délégation permet d'éviter des décisions modificatives en autorisant des mouvements entre chapitres, dans la limite de 7,5 %, hors charges de personnel.

La délibération est adoptée par **12 voix pour** et **3 voix contre**

4. Taux d'imposition 2026

Le maire présente l'état 1259 transmis par les services fiscaux, indiquant un produit attendu de **183 411 €** pour 2026. Il propose de **maintenir les taux d'imposition** au niveau de 2025 :

Taxe Taux 2025 Taux 2026

TFB 36,77 % 36,77 %

TFNB 56,75 % 56,75 %

Taxe Taux 2025 Taux 2026

THRS 13,25 % 13,25 %

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Fonds de concours — Petites communes du Pays Voironnais

a) Menuiseries de la salle des fêtes

Le maire rappelle la nécessité de remplacer l'ensemble des portes et fenêtres de la salle des fêtes afin d'améliorer l'isolation, réduire les dépenses énergétiques et renforcer le confort d'usage.

Coût total : **46 200,13 € HT**

Fonds de concours : **21 750 €**

Reste à charge : **24 450,13 €**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

b) Panneau d'informations lumineux

Le maire présente les devis pour l'acquisition d'un panneau lumineux destiné à améliorer la communication avec les habitants.

Coût total : **10 680 € HT**

Fonds de concours : **4 985 €**

Reste à charge : **5 695 €**

La délibération est adoptée par **12 voix pour** et **3 voix contre**

c) Travaux de voirie

Les travaux concernent les secteurs des **Planchettes**, du **Donnier** et du **Grand Velanne**.

Coût total : **27 200 € HT**

Fonds de concours : **10 150 €**

Reste à charge : **17 050 €**

La délibération est adoptée à l'unanimité, Mme Ugnon-Fleury ne prenant pas part au vote.

6. Divers

Serge Degonne signale que Velanne n'était pas représentée lors de la dernière réunion du SIVU. Le maire indique qu'un problème de transmission d'information en est à l'origine.

Il est rappelé que les élus non indemnisés peuvent être remboursés de leurs frais de déplacement. Le maire précise la procédure à suivre.

Le maire demande un volontaire pour représenter la commune aux réunions du SIAGA. Geoffrey Perrin-Toinin se porte volontaire.

Chrystelle Primard remercie Pascale Grandjean pour le travail réalisé sur le budget primitif.

La séance est levée à **21h19**.